



Genève, le 2 novembre 2011

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué du Conseil de surveillance du marché de l'emploi,
agissant en tant que commission tripartite cantonale**

Franc fort : le CSME opposé au versement de salaires en euros

Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), réunissant les représentants des principales organisations patronales et syndicales ainsi que l'Etat de Genève, s'est penché lors de sa dernière séance sur les effets de la cherté du franc sur le marché de l'emploi dans notre canton. Le CSME a également pris connaissance avec satisfaction du train de mesures adoptées par les Chambres fédérales dans ce contexte, en particulier les 500 millions supplémentaires permettant à l'assurance chômage de faire face à un éventuel accroissement des demandes de chômage partiel.

L'Etat et les partenaires sociaux sont attentifs aux conséquences du franc fort sur l'économie et l'emploi dans notre canton. Bien qu'aucun cas n'ait été observé jusqu'ici à Genève, il a évoqué l'hypothèse d'entreprises souhaitant verser des salaires en euros pour compenser l'impact des fluctuations importantes sur le marché des devises. Sur cette question précise, le CSME recommande aux entreprises genevoises de ne pas modifier leurs pratiques salariales en raison des effets de change.

Dans tous les cas, pour toutes les entreprises liées par une convention collective de travail (CCT), les conditions minimales de salaires doivent impérativement être respectées. Dans les secteurs couverts par une CCT étendue, l'obligation s'étend à l'ensemble des acteurs économiques actifs sur le canton. Ces conditions salariales sont exprimées en francs suisses.

S'agissant du train de mesures voté par les Chambres fédérales pour atténuer l'impact du franc fort sur l'emploi, le CSME s'est réjoui en particulier du soutien accru accordé à l'assurance-chômage pour faire face à un éventuel accroissement des demandes de chômage partiel. Cette prestation est en effet particulièrement adaptée à une baisse temporaire de l'activité en lien avec une forte fluctuation conjoncturelle.

Pour tout renseignement complémentaire :

M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de la solidarité et de l'emploi, président du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME),
tél. 022 546 54 00.